

Les aides du CCAS



[04 74 55 60 97](tel:0474556097)



contact@neuvilledames01.fr



neuvilledames01.fr

Permanences le 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

Aides pour les enfants et les adolescents		
Dispositif	Critères et démarches	Montant
<p>Aide aux voyages scolaires</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Enfant ou adolescent domiciliés sur la commune Enfants scolarisés entre le primaire et le secondaire (du CP à la terminale ou en section Pro) Parents non imposables sur le revenus N-2 Reste à charge du montant de la sortie ≥ 84 € <p>Démarches</p> <ul style="list-style-type: none"> Présenter la demande en mairie Joindre un justificatif du reste à charge de la famille fourni par l'établissement Avis de non imposition de N-2 	<p>84 €</p> <p>Utilisable en</p> <ul style="list-style-type: none"> 1x 84 € 2x 42€
<p>Participation aux vacances des enfants et adolescents</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Enfant ou adolescent domiciliés sur la commune Enfant âgé jusqu'à de 18 ans inclus Valables pour les inscriptions au centre de loisirs, centre aéré avec ou sans hébergement ou stage et séjour à caractère ludique sportif et culturel agréé par le ministère de la jeunesse et des sports Montant variable selon l'avis d'imposition des parents <p>Démarches</p> <ul style="list-style-type: none"> Retirer en mairie une carte annuelle pour faire estampiller les cases journalières par l'organisme d'accueil Joindre l'avis d'imposition N-2 	<p>Foyer imposable 3.4 € / jour – 15 jours max 1.7€ par ½ journée – 30 ½ journées max</p> <p>Foyer non imposable Forfait de 68 € indépendamment du nombre de jours.</p>
<p>Aide au BAFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> Être domicilié sur la commune, Aucune condition de ressources, <p>Démarches Demande manuscrite à adresser à la Mairie. Et joindre les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscription au stage d'approfondissement, RIB. 	<p>Montant forfaitaire de 158 € dont 50% sur présentation et le solde versé après accomplissement de 4 journées d'encadrement effectuées au profit de l'association le LOCAL ou tout autre encadrement validé par la commission permanente du CCAS.</p>

Aides pour les seniors

Dispositif	Critères et démarches	Montant
Aide aux transports	<ul style="list-style-type: none"> Personnes âgées de 65 ans ou plus Ne pas être imposable Ne pas disposer de voiture particulière <p>Démarches</p> <ul style="list-style-type: none"> Retirer en mairie la carte annuelle 	Carte annuelle de 70 € 10 x 7 €
Bons de Noël	<ul style="list-style-type: none"> Personnes âgées de 75 ans ou plus Ne pas être imposable Résider sur Neuville <p>Démarches</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir l'avis de non-imposition 	Bon de 50 € par personne ou 70 € pour un couple répondant tous les deux aux critères d'attribution
Colis de Noël	<ul style="list-style-type: none"> Personnes âgées de 75 ans ou dans leur 75^e année au 31/12 de l'année Ayant eu leur dernier domicile sur le territoire de la commune avant leur placement dans un EHPAD ou dans une MARPA extérieure, Dans un rayon de 25 km Sans condition de ressources. 	Colis pour les personnes en EHPAD ou MARPA extérieure

Aides pour tous

Dispositif	Critères et démarches	Montant
Aide d'urgence ponctuelle	<ul style="list-style-type: none"> Personnes ou familles en difficultés. 	Selon situation après décision en CA du CCAS ou en commission permanente
Se renseigner	<ul style="list-style-type: none"> Permanence mensuelle avec les membres du CCAS 	Tous les 1 ^{er} samedis du mois sauf en période de confinement.